

France

Published on Syngenta France (<https://www.syngenta.fr>)

[Accueil](#) > NEMATHORIN 10 G

NEMATHORIN 10 G



NEMATHORIN 10 G

Dernière mise à jour :

17.09.2021

Nématicides et Insecticides

Protection des cultures

N° AMM :

9600199

Composition:

10 %

fosthiazate

Famille chimique:

Organo-phosphorés

Formulation:

FG Granulé fin

Mode d'action:

Préventif : Némathorin 10 G permet de prévenir des attaques des nématodes et taupins en sol infesté

Systemique

Contact

Ingestion

Action de choc

Némathorin 10G est un insecticide du sol nématicide et qui présente également une action contre les taupins. Formulation granulée (FG) renfermant 10% de fosthiazate, elle agit par contact et par ingestion sur les nématodes et principalement par contact sur les taupins.

Product CP: Tabs

- [Autorisations et Recommandations](#)

- [Classement et sécurité](#)
- [Conseils d`utilisation](#)
- [Urgences](#)
- [Other](#)

Filtrer par culture

- Sélectionner une culture - ▼

Apply

Bananier

Pomme de terre

Classement



SGH06



SGH09

Mention d'avertissement

Danger

Délai de rentrée

- Pour les travailleurs : 48 Heures

Mentions de danger

- H301 - Toxique en cas d'ingestion.
- H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
- H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH070 - Toxique par contact oculaire.
- EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de Prudence et Mesures de Gestions des risques

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases).
- P284 Porter un équipement de protection respiratoire : se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases.
- P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin.
- P330 Rincer la bouche.
- P405 Garder sous clef.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
- SPe1 Pour protéger les eaux souterraines, appliquer la préparation une fois tous les trois ans pour l'usage pomme de terre.
- SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sol drainé pour l'usage pomme de terre.
- Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
- SPe5 Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, les granulés doivent être soigneusement incorporés dans le sol pour l'usage pomme de terre.
- En cas de remplacement d'une culture traitée, un délai de 90 jours devra être respecté avant l'implantation d'une nouvelle culture.
- SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Conditions particulières de mise en oeuvre

Disperser le produit de manière régulière et l'incorporer immédiatement par un travail du sol peu profond (disques, herses rotatives ou à dents ...)

Mélanges

Respecter la réglementation en vigueur

Précaution à prendre pour le stockage, la destruction du produit et de l'emballage

- Pour le stockage : se référer à l'étiquette du produit.
- Élimination du produit, de l'emballage et des équipements de protection individuelle (EPI) usagés :

Réemploi de l'emballage interdit.

En fonction des produits / contenants achetés :

- Apporter les emballages ouverts, rincés (3 fois minimum) et égouttés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à une autre collecte organisée.
- Pour les cartons et sacs : Apporter les emballages vidés et pliés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.
- Pour les futs plastiques et métalliques au-delà de 25 l et ce jusqu'à 300 l : Apporter les emballages vidés et fermés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, rapporter le produit dans son emballage d'origine à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Syngenta France SAS est partenaire de la filière ADIVALOR.

- Pour les gros emballages de 500 litres et 1000 litres : L'emballage bénéficie d'une reprise par le fabricant. Pour les conditions, veuillez-vous référer au document attaché sur l'emballage

EN CAS D'URGENCE :
Composer le 15 ou le 112 ou contacter
le centre anti poison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau
Phyt'Attitude, N° Vert 0 800 887 887
 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

Numéro d'urgence Syngenta

N° Vert 0 800 803 264

Renseignements techniques

N° Indigo 0 825 00 05 52

En cas d'accident de transport

06 11 07 32 81

Premiers soins :

S'éloigner de la zone dangereuse.

- En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

- En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste.

- En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

- En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité.

En cas d'intoxication animale, contacter votre vétérinaire

- NEMATHORIN® 10 G - Danger - H301 - Toxique en cas d'ingestion. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH070 - Toxique par contact oculaire. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.

SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-

communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques

NEMATHORIN® 10 G - AMM N° 9600199 - Composition : 10 % fosthiazate * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P284 Porter un équipement de protection respiratoire : se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases. P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. P330 Rincer la bouche. P405 Garder sous clef. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. En cas de remplacement d'une culture traitée, un délai de 90 jours devra être respecté avant l'implantation d'une nouvelle culture. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe1 Pour protéger les eaux souterraines, appliquer la préparation une fois tous les trois ans pour l'usage pomme de terre. SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sol drainé pour l'usage pomme de terre. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. SPe5 Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, les granulés doivent être soigneusement incorporés dans le sol pour l'usage pomme de terre.

® Marque enregistrée et fabriquée par ISK biosciences Europe S.A. et * substance active de Ishihara Sangyo Kaisha Ltd Japan.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr .
